Les Amis du Bois de Serres

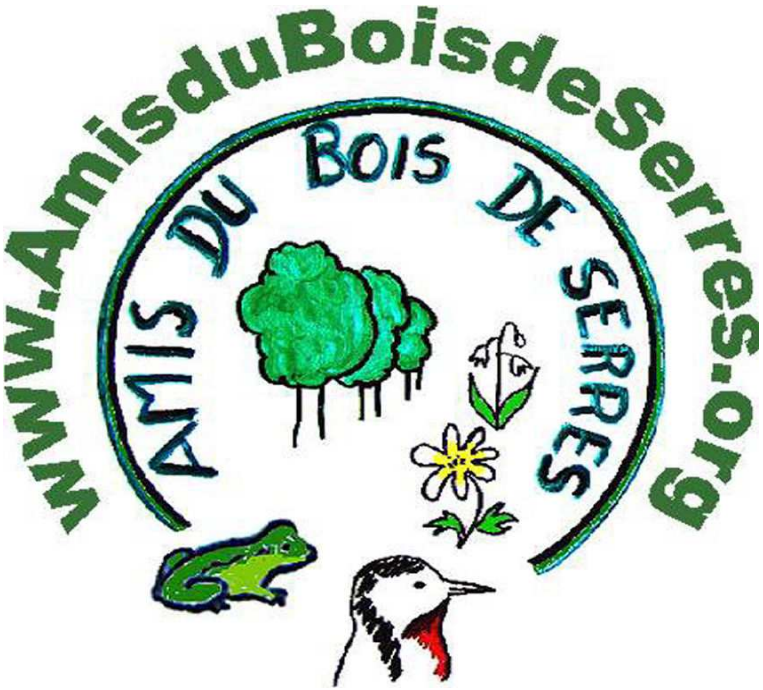

Assemblée générale du 26/01/2017

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Notre action

- L'action des Amis du Bois de Serres s'oriente sur deux axes :
- - d'une part l'environnement, en concertation avec l'ensemble des communes jouxtant le Bois de Serres en ayant toujours à cœur de parvenir au classement définitif de ce bois et la sauvegarde de tous les espaces verts permettant d'établir des corridors biologiques dans l'ensemble des monts du lyonnais.
- - de l'autre sur le développement durable. Nous avons déjà fait des propositions sur le plan de déplacement urbain de la métropole, et avons fait, avec votre aide, une série de propositions sur le futur PLUH, qui administrera le plan d'occupation des sols pour les 10 prochaines années.
- Notre association est reconnue au titre de la protection de l'environnement par la préfecture et les instances

  comme la DREAL.

Pic épeiche

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Bureau de l’association

- Président : Michel AUDOUARD
- Vice -Président : Paul CLOZEL
- Vice -Présidente : Sylvie BOACHON
- Secrétaire : Marie Claire THIVEND
- Secrétaire- adj : Nicole AUDOUARD
- Trésorière : Sylvie BOACHON
- Trésorier- adj: jean PLA

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Bureau de l’association

Chargés de mission :

- Auprès des communes et de la métropole : Claude LARDY
- Nouveaux projets : Olivier RUELLE
- Auprès des associations :
- Agnès GARDON CHEMIN
- Conception Gazette :Hervé CHAPRON

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Michel AUDOUARD

Paul CLOZEL

Sylvie BOACHON

S.BOACHON /Jean PLA

M.Claire THIVEND/N.AUDOUARD

Claude LARDY/Olivier RUELLE

Herve CHAPRON/Agnès GARDON CHEMIN

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Mésange à tête bleue

2016

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Conférence annuelle

26 janvier 2016

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Conférence annuelle

26 janvier 2016

- **TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE, et REALISATIONS CONCRETES** dans ce domaine.

- C'est le thème qui a été choisi pour la conférence jumelée à notre Assemblée Générale, pour laquelle nous avons eu le plaisir d'accueillir un spécialiste de renom, Michel MAYA.

- En effet, Michel MAYA, Maire de Tramayes (71) et Président du CLER (Comité de Liaison des Energies Renouvelables), a réalisé de nombreux projets d'énergie renouvelable / économie d'énergie dans sa commune, qui ont permis à Tramayes d'obtenir dès 2012 le 1ier prix de la Ligue Européenne des Energies Renouvelables dans la catégorie des collectivités de moins de 5.000 habitants, remis au Sénat italien à Rome (4.500 communes en lice)

- Lors de sa conférence il a abordé:

  - la gestion nationale de l'énergie, les territoires à énergie positive (autonomes énergétiquement).
  - la sobriété et efficacité énergétique, développement énergies renouvelables, le projet Négawatt.
  - des projets concrets: de la chaufferie bois municipale à ce que peut faire chaque famille.

- Pour de plus amples informations , le site du CLER : http://www.cler.org/

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Présentation du film : les Saisons

- Un film –un débat
- Le 3 mars 2016

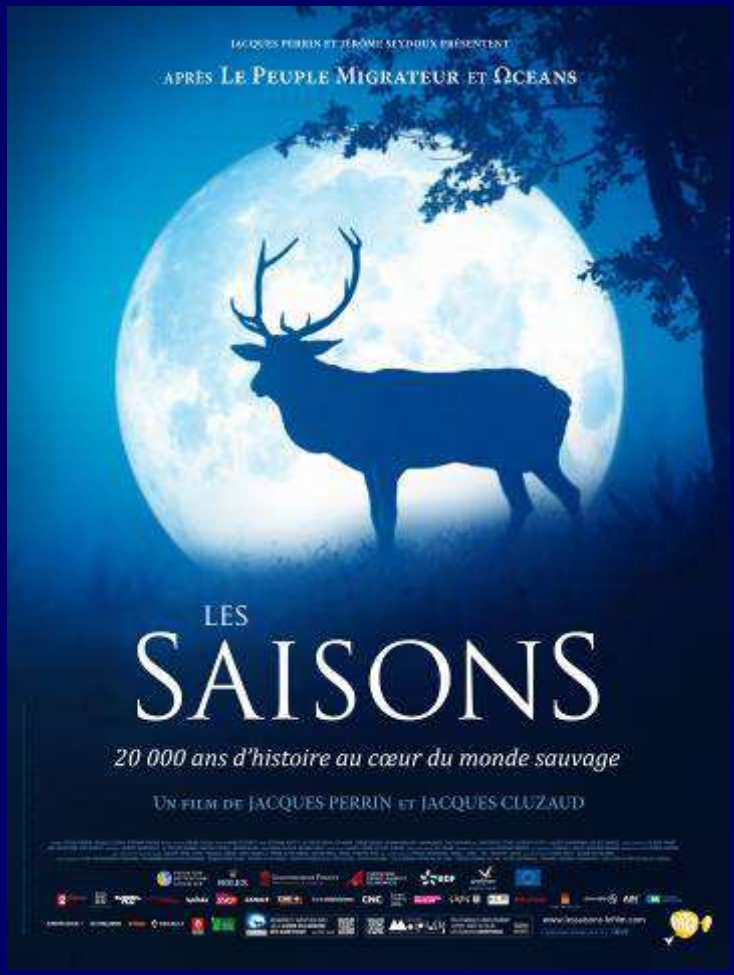

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

3 avril-Matinée nettoyage

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Matinée nettoyage

- Comme chaque année, les Amis du Bois de Serres, épaulés par des volontaires venus nombreux, ont procédé à une matinée de nettoyage du Bois de Serres. Malgré la réduction significative du volume de déchets au fil des années, des détritus divers et variés ont encore été extirpés de la forêt. Ceci renforce l'intérêt de cette opération annuelle, et aussi la nécessité d'un appel à la vigilance de la part de tous les promeneurs

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Matinée nettoyage

Les Amis du bois de Serres souhaitent élargir leur action

Michel Audouard (au centre) lors de la dernière opération de nettoyage du bois. Le nouveau président veut augmenter les effectifs pour peser davantage sur le cadre de vie. L'association est forte actuellement de 140 membres. Photo DR

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

22 Mai-Balade philo

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Balade philo thème

- La Nature est-elle la maison de l'Homme ?
- Introduction :
- La dernière fois, nous nous étions interrogés sur la conception que l'homme se fait de la nature et nous avions remarqué que celle-ci varie selon les époques et détermine par conséquence,notre rapport à la nature et l'idée que nous construisons de la place que nous y occupons.
- Nous avions vu que chez les anciens(antiquité et moyen-age), la nature représentait le modèle idéal auquel il fallait se conformer : l'homme était alors ou se pensait DANS la nature(microcosme/macrocosme).
- La révolution copernicienne et galiléenne, puis le cartésiannisme (16-17eme)
- et l'avènement des sciences modernes allait changer radicalement cette conception : la nature apparaît alors comme un objet que l'homme peut modifier, transformer pour s'en rendre »comme maitre et possesseur »(Discours 6eme partie):il n'est plus alors DANS la nature, mais DEVANT elle,et construit un monde proprement humain, grace à ses sciences et ses techniques.
- Ce monde qui nait à partir du 17eme,avec Descartes, Bacon,se prolonge au 18eme avec l'encyclopédie et la philosophie des lumières,puis avec le scientisme du 19eme,pour aboutir à l'idéologie qui est encore la notre : à savoir que la nature est à notre service et doit se plier à nos fins pour le bien commun.

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Balade philo : thème

- Or,devant les effets pervers de la technologie contemporaine, et la dégradation de la nature impliquée par notre mode de vie, cette conception de la toute-puissance humaine sur la nature commence à se fissurer, pour donner place à une pensée « écologique » qui consiste à rappeler que la nature est notre « maison « commune et qu'il convient d'en prendre soin.
- **Emerge donc l'idée d'une protection de la nature dont nous sommes responsables et qui constitue par exemple le fond de l'engagement de la présente association des « Amis du bois de Serre » (bois qui vient d'etre classé comme zone verte à protéger).**
- **Pour autant, il convient de s'interroger sur cette notion de nature-« maison »(oikos en grec, qui a donné naissance au terme d »Ecologie »=science de la maison).**
- **D'où notre question : la nature est-elle la maison de l'homme-question qui sous-tend cette autre question:l'homme est-il un etre naturel ?**
- Plan d'étude:1.L'homme a toujours transformé la nature, mais c'est la nature de cette transformation qui a changé .
- 2.Pourquoi cette nécessaire transformation? Parce que l'homme n'est pas un etre « naturel »,mais un »animal culturel »,conduit par sa propre constitution à modifier l'ordre naturel.
- 3.Qu'est-ce qui explique les effets pervers de cette transformation aujourd'hui,et comment les corriger ?

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

5 septembre- Journée des associations

Les Amis du Bois de Serre étaient présents au forum, l'an dernier.

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

9 OCT -Balade d’automne

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Projet de classement du Vallon de Serres et du Nord-est lyonnais

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

1)Projet de classement du Vallon de Serres et du Nord-ouest lyonnais

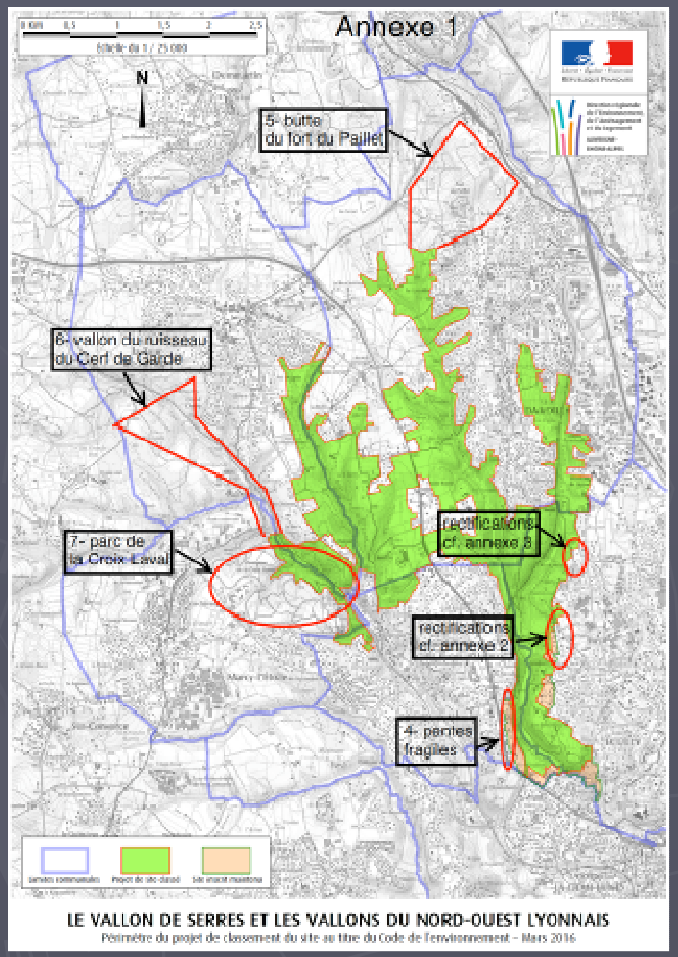

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

2)Projet de classement du Vallon de Serres et du Nord-est lyonnais

- Nous avons appris avec une grande satisfaction le projet de classement du Bois de Serres par l'État. Après avoir recueilli les avis des lecteurs de notre site Internet, nous avons élaboré des propositions que nous avons remises au commissaire enquêteur le 15 mars.

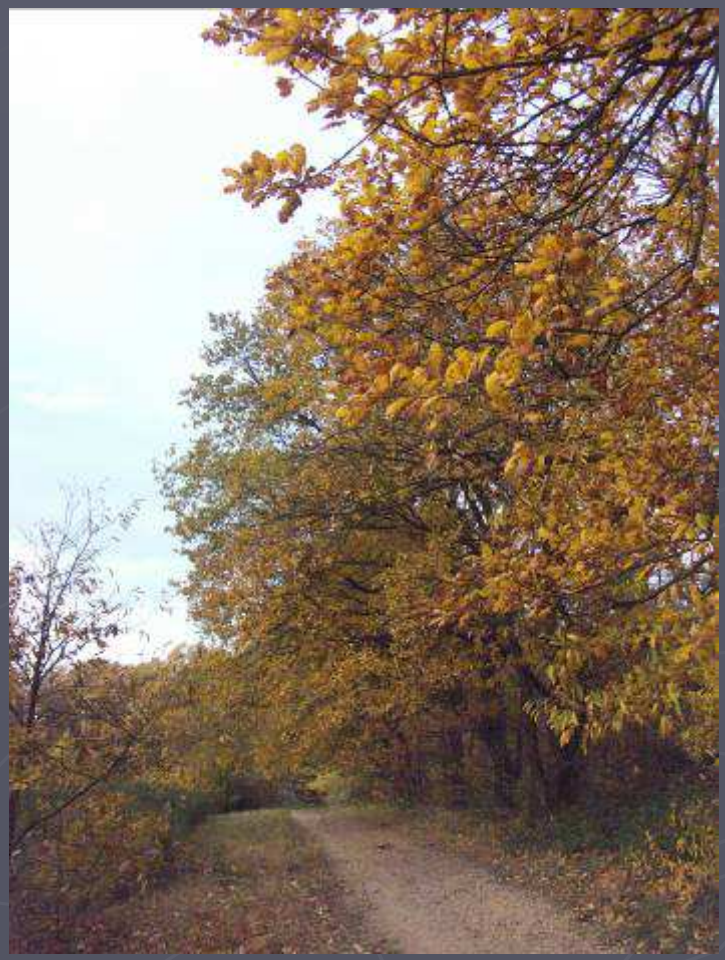

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

3)Projet de classement du Vallon de Serres et du Nord-est lyonnais

- Nous souhaitons que le classement soit prolongé vers le Sud, sur **Écully**, pour protéger le lit du ruisseau et ses berges jusqu'à l'avenue Franklin Roosevelt (zone inondable et espace boisé classé) en raison du risque d'aménagements intempestifs (enrochements sauvages) susceptibles de perturber l'écoulement du ruisseau.

- Une autre extension du périmètre classé nous semble souhaitable à **Écully** pour prévenir toute nouvelle construction dans la zone d'activités placée de manière insolite en bordure du Bois de Serres le long du chemin du Petit Bois et du chemin de Serres.

- En revanche, et toujours sur la commune d'**Écully**, nous observons que des parcelles pavillonnaires habitées sont incluses dans la zone classée alors qu'elles sont occupées par des jardins d'agrément plantés de végétaux importés qui ne méritent pas un tel niveau de protection. S'il est important que l'usage soit strictement encadré, nous ne considérons pas qu'il soit crucial que ces parcelles soient classées.

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

4)Projet de classement du Vallon de Serres et du Nord-est lyonnais

- L'association regrette que le classement ne concerne pas les sites inscrits actuels sur les pentes fragiles côté **Charbonnières**, sur la partie Sud du périmètre proposé.

- Sur la commune de **Dardilly**, l'association estime souhaitable d'étendre le classement à la butte du Fort du Paillet. Celle-ci est à la fois boisée, exempte de toute urbanisation, et rejoint le tracé de l'A89. Le classement de cette zone serait considéré comme une mesure compensatoire à la création de ce barreau de liaison très controversé entre A89 et A6

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

5)Projet de classement du Vallon de Serres et du Nord-est lyonnais

- A6.A **la Tour de Salvagny**, il semblerait naturel d'inclure le vallon du ruisseau du Cerf de Garde dans le site classé. Ce vallon encaissé et les zones non bâties qui l'encadrent mérite une attention particulière pour éviter les risques de pollution liés au développement des zones pavillonnaires voisines.
- Enfin, le **Parc de Lacroix-Laval** nous semblerait avoir toute sa place à l'intérieur du périmètre classé, dans un souci de cohérence géographique et pour tenir compte de la vocation de cet équipement public.

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

6)Projet de classement du Vallon de Serres et du Nord-est lyonnais

- A l'occasion de l'entretien avec le commissaire enquêteur, nous avons fait part de notre disponibilité pour participer, aux côtés de la métropole et des communes concernées, à une structure de concertation sur la future gestion du site, rendue nécessaire par la disparition du SIVU.

- Enfin, nous avons lancé un appel à une vigilance accrue pour lutter contre des aménagements en pleine contradiction avec l'esprit du site inscrit actuel. Ainsi avons-nous signalé les parcelles situées entre le lit du ruisseau de Serres et la route d'Ecully à la limite de Dardilly et d'Écully. Des abattages systématiques en espace boisé classé, destinés à entreposer engins de chantiers et matériaux, au mépris de la protection du paysage, ont fragilisé une zone d'écoulement ; ils ont été accompagnés d'enrochements sauvages du lit du ruisseau, qui perturbent l'écoulement des eaux et la biodiversité.

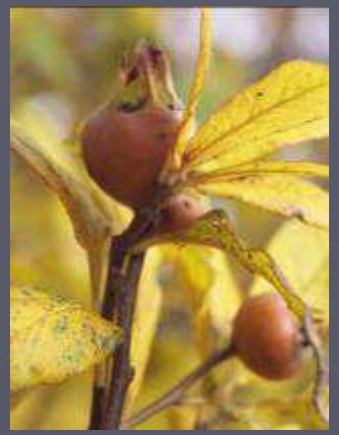

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Rencontre amis du bois de serres et Mairie de d'Ecully

- ## Rencontre du 4 mars 2016

- Participants :
- Aimery FUSTIER, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme
- Elodie MEGE-MULLER, chef du service urbanisme à la mairie
- Michel AUDOUARD, ABS
- Claude LARDY, ABS
- ***Compte-rendu***

- ***Échange sur les interlocuteurs à contacter pour la gestion du Bois de Serres après la disparition du SIVU***
- Yann VIREMOUNEIX (adjoint à Dardilly) – rencontre prévue le 17 mars à 15h avec MA et CL
- Jacques LASSEIGNE (adjoint à Charbonnières) – rencontre à organiser
- Bruno CHARLES (vice-président Métropole) – contact pris par MA, rencontre à confirmer
- Pour la métropole, dans le cadre des « projets nature », si une commune est désignée comme leader, elle prend l'administration. La mairie d'Écully n'a pas manifesté de position en ce sens pour l'instant alors que Dardilly semble souhaiter être chef de file.

- ***Question de l'aménagement des cheminements dans le bois de Serres***
- Le principe est la prise en charge des aménagements par la métropole, au titre des déplacements « modes doux » (piétons + cyclistes).
- Le préalable est la maîtrise du foncier à travers des ententes avec les propriétaires.
- Au sud, une discussion est engagée entre la mairie et le promoteur du futur immeuble de la Forestière (emplacement réservé existant n°6 au PLU en vigueur).
- Au centre, au niveau des propriétés Saint Olive, rien n'est prévu au PLU. La mairie a approché les propriétaires, avec prudence, tout reposant sur leur bonne volonté et sur la mise en place de contreparties (clôtures pour protéger les espaces privés).
- Au niveau du chemin de Charbonnières, un emplacement réservé pour un cheminement mode doux a été demandé par la mairie. Il convient d'attendre l'aboutissement de la révision du PLUH (2018) avant d'engager une discussion sur le foncier.
- Les projets auraient avantage à s'inscrire dans le PDIPR[*], désormais sous responsabilité de la métropole. Donc à voir avec Bruno CHARLES et Véronique HARTMAN.

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Rencontre amis du bois de serres et Mairie d'Ecully

- ***Classement du bois de Serres***
- Pas de difficulté pour la mairie sous réserve que la propriété Morel-Journel reste en dehors. La DREAL (M.GENT) devrait prochainement communiquer un plan actualisé du territoire concerné.
- ***Plan de gestion forestière et brigades vertes***
- Ces deux questions seront à aborder avec Bruno CHARLES.
- ***Projet de construction d'un immeuble chemin du Petit Bois***
- Une réunion avec les riverains a été organisée à l'initiative de l'institut d'ostéopathie (M.CANETOS). Une demande de permis de construire est en cours d'instruction par la mairie. Le dossier n'est pas consultable avant la décision du maire.
-

  [*] Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Rencontre amis du bois de serres et Mairie de dardilly

- Rencontre du 17 mars 2016

- Participants :
- Yann VIREMOUNEIX, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme
- Arnaud RIVOLLIER, responsable du service urbanisme à la mairie
- Michel AUDOUARD, ABS
- Claude LARDY, ABS
- ***Compte-rendu***

- ***Procédure de classement du vallon par l'État***
- La mairie de Dardilly a refusé le classement sur la zone agricole « pour ne par alourdir les formalités imposées aux agriculteurs » en cas de construction de bâtiments liés à leur exploitation.
- Pas d'indication à ce stade sur une éventuelle réduction du périmètre sur la commune de Charbonnières.
- Le classement n'amènera ni financement ni plan de gestion et se limite à la protection.
- Les documents d'enquête publique, consultables dans les mairies à partir du 29 mars, ne sont pas encore arrivés à la mairie de Dardilly.

- ***Poursuite des projets nature après la reprise des compétences du SIVU par la Métropole***
- La métropole souhaite que Charbonnières, Dardilly et Écully s'entendent pour désigner une commune pilote. Dardilly est volontaire ; une réunion des 3 communes se tient ce lundi 21 mars. A noter que La Tour de Salvagny et Marcy l'Etoile ne sont pas parties prenantes ; ces absences posent la question d'une extension des actions sur le vallon de la Beffe, qui semblerait logique.
- La commune chef de file devra assumer la gestion et recevra des remboursements de la métropole.
- Dardilly est disposée à associer l'Association des Amis du Bois de Serres au comité de pilotage qui devrait être mis en place.
- Les brigades vertes pourront continuer à intervenir jusqu'en 2017. Une procédure d'appels d'offres sera obligatoire par la suite.
- La métropole n'a pas pris la compétence « ruisseaux », ce qui laisse un vide juridique.

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Rencontre amis du bois de serres et Mairie de dardilly

- ***Échange sur les interlocuteurs à contacter pour la gestion du Bois de Serres après la disparition du SIVU***
- Jacques LASSEIGNE (adjoint) et Serge BONNET, élu à Charbonnières – rencontre à organiser après publication des documents d'enquête publique sur le classement du vallon.
- Bruno CHARLES (vice-président Métropole) – contact pris par MA, rencontre à confirmer ; fonctionnaires concernés à la métropole : Véronique Hartman, Ludovic Badoil, Benoit Doré (pour les PENAP)
- ***Journée de nettoyage du Bois de Serres (3 avril 2016)***
- La mairie de Dardilly diffusera l'information et propose de nous aider pour la collecte des déchets qui seront ramassés (contact à prendre avec les services techniques pour voir les modalités).
- La mairie d'Écully doit également diffuser l'information (site de la ville, panneaux lumineux, magazine municipal).

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

PLU H

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

1)Révision du PLU H

- La concertation relative au PLUH (Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat), engagée depuis le 31 mai 2012 sera close fin septembre 2016. Le cahier communal est consultable en mairie. La métropole tirera un bilan fin 2016, début 2017 sous forme de projet, qui sera ensuite soumis à une enquête publique dont les dates seront précisées ultérieurement.
- Nous estimons que la révision du PLUH doit être l'occasion d'une politique ambitieuse de protection et de valorisation du ruisseau et de ses affluents. Elle fonde ses attentes sur l'étude du risque inondation conduite par le Grand Lyon en 2012, sur les modifications du PLU que cette étude a entrainées, sur le plan de référence communal d'Écully établi par le Grand Lyon et la ville d'Écully en 2012, et sur le projet de classement des vallons de Serres et des Planches élaboré par l'État et soumis à une enquête publique en mars 2016.
- Aussi nous avons fait part de nos propositions avant la fin de la phase en cours et les rappellerons lors de l'enquête publique. Comme sur tous les sujets, vos contributions seront les bienvenues. D'ores et déjà, nous retenons les pistes suivantes :

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

2)Révision du PLUH

- **1. Rappel de nos positions sur le projet de classement du vallon de Serres par l'État**
- Au delà de la satisfaction de principe que suscite ce projet de classement, nous serons vigilants sur la cohérence qui devra s'imposer pour le PLUH.
- Les nécessaires ajustements de limites du secteur classé devront avoir leur traduction dans le zonage et dans les mesures de protection des végétaux inscrits au PLUH.

- **2. Protection et valorisation du réseau hydrographique du ruisseau des Planches, notamment du ruisseau du Trouillat, extérieur au site inscrit**
- - Des aménagements ont été inscrits au PLU à la suite de l'étude conduite par le Grand Lyon en 2012 sur le risque inondations. La mise en œuvre de ces aménagements est ardemment souhaitée, ainsi que la suppression des busages intempestifs réalisés au fil du temps, chaque fois que cela est possible.
- - Nous attendons la réhabilitation du site de la Cerisaie, entre le chemin des Mouilles et le chemin de Pontet et Crases, ainsi que la création du cheminement piétons prévu par un emplacement réservé inscrit au PLU.
- - Conformément aux conclusions du Plan de référence communal sur le secteur du Tronchon, la protection du bassin versant qui constitue la source du ruisseau du Trouillat doit être assurée entre les espaces boisés situés au Nord-Ouest du chemin du Tronchon, le chemin Jean-Marie Vianney et les bassins qui existent au sud du secteur. Sans attendre la définition de l'usage des 33 hectares de ce secteur, la révision du PLUH est l'occasion d'en garantir la protection.

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

3)Révision du PLUH

- **3. Protection des marges des vallons**
- - La protection des vallons est fragilisée par le mitage pavillonnaire qui affecte ses marges avec une gravité particulière depuis la loi ALUR. L'imperméabilisation des sols qui l'accompagne va de pair avec une disparition progressive des arbres et un risque de modification du ruissellement qui menace les zones inondables repérées en aval.
- - La modification n°11 du PLU a introduit une innovation opportune pour la zone UV, en instaurant l'obligation de maintenir une surface significative des parcelles en espaces verts. Au de là de la bande très étroite que constitue la zone UV, le risque de dégradation reste entier pour les zones UE et URP. C'est pourquoi il nous semble indispensable d'enrichir le règlement du futur PLUH d'une disposition comparable à celle qui a été mise en place dans la zone UV.

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

PDU

1)Plan de Déplacement Urbain

- Plan de déplacements urbains de la métropole de Lyon

- Le SYTRAL (Syndicat des transports de l'agglomération lyonnaise) a engagé l'élaboration du nouveau PDU en mars 2015. Un temps de consultation des partenaires a eu lieu jusqu'en mars 2016. Une enquête publique terminera le processus entre avril et août 2017 avant l'adoption du nouveau plan.

- L'association des amis du Bois de Serres a tenu à faire part de ses observations en mars 2016.

Celles-ci portent sur les lignes existantes (bus et train), les solutions nouvelles à promouvoir, les modes doux de déplacement.

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

PDU

2)Plan de Déplacement Urbain

- 1. Lignes de bus

- 1.1. Ligne 4 : proposition d'un bouclage de la ligne par le centre de la commune pour relier Écully à la gare de Vaise (avec des arrêts au centre
- commercial Grand Ouest, au Campus et au
- centre).

- 1.2. Ligne C6 : proposition de prolongation au delà du Pérollier jusqu'à la zone d'activités du Tronchon en passant par le chemin du moulin Carron, le chemin de Cuers et le chemin Jean-Marie-Vianney.

- 1.3. Lignes 3 et 19 : demande de création d'un couloir réservé aux bus sur le bas de l'avenue de Verdun et la fin de l'avenue Victor-Hugo et réservation de la rue du Bourbonnais aux transports en commun entre la rue Victor-Hugo et la rue Sidoine-Appolinaire.

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

PDU

3)Plan de Déplacement Urbain

- 2. Lignes de tram-train Lozanne / Gorge de loup
- 2.1. Doublement du tunnel Tassin / Gorge de loup.
- 2.2. Cadencement de 15 mn aux heures de pointe.
- 2.3. Tarification unique SNCF / TCL avec zones.
- 3. Solutions nouvelles à promouvoir3.1. Couverture du boulevard du Valvert :création d'un véritable parc relais à la gare d'Écully-la-demi-Lune ; utilisation de la couverture pour améliorer le trajet de la navette « soyeuse » des Sources à la gare en passant par le centre.
- 3.2. Déclassement de l'autoroute A6 A7 dans la totalité de sa traversée de la métropole ; création de couloirs réservés aux transports en commun

  par neutralisation des bandes d'arrêt d'urgence.
- 3.3. Mise à l'étude d'un « métro aérien » utilisant la technique du transport par cable pour relier le campus, le centre commercial Grand Ouest, la clinique de la Sauvegarde, le lycée La Martinièreet la gare de Vaise (métro ligne D).

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

PDU

4)Plan de Déplacement Urbain

- 4. Développement des modes doux de déplacement
- 4.1. Création de pistes cyclables avenue de Verdun et avenue Paul-Santy.
- 4.2. Création de stations « Vélib » électriques sur la commune.
- 4.3. Création de stations de voitures électriques au campus et au centre commercial Grand Ouest.
- 4.4. Amélioration des trottoirs sur l'ensemble de la commune ; création d'une liaison piétonne Centre village / Centre commercial par le vallon de « la Cerisaie ».
- 4.5. réalisation d'accès piétons au Bois de Serres au niveau du chemin de Charbonnières d'une part, de la propriété Saint-Olive d'autre part.

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

PDU

5)Plan de Déplacement Urbain

- Parmi les demandes que nous avons formulées, nous avons appris avec satisfaction que le principe du déclassement de l'autoroute était désormais approuvé par les collectivités et par l'État.
- Dans un an aura lieu l'enquête publique sur le PDU. Nous y participerons et comptons sur vous pour nous faire part de vos idées avant avril 2017.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

2017

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Agenda 2017

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Agenda 2017

- Soirée cinéma :la vallée des loups
- Nettoyage du bois :2 avril 2017
- Balade philo :21 mai 2017
- Journée des associations :09 sept
- Balade d’automne :15 octobre 2017

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Réunions de travail

- Déclassement de l'autoroute
- -réunion sur février
- -consultation des adhérents sur mars
- PLU H
- -Réunion sur avril
- -consultation des adhérents sur mai

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

DECLASSEMENT DE L'AUTOROUTE A6

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

1)DECLASSEMENT DE L'AUTOROUTE A6

- Passer de 115 000 à 50 000 véhicules légers par jour tant que la liaison A6/A89 n'est pas effective, l'enjeu semble difficile à tenir .

- **Un déclassement d'autoroute, c'est quoi ?**

On emploie le terme de déclassement lorsqu'une infrastructure routière est retirée d'une catégorie et classée dans une autre de niveau inférieur. Ainsi, l'A7 sera requalifié en boulevard urbain. Il y a quelques années, les RN6 et RN7 ont été déclassées en routes départementales, devenues depuis métropolitaines. Le changement ? Aucun, selon les principaux intéressés que sont les élus et riverains.

- **L'incontournable liaison A6/A89**

Mais pour sortir l'autoroute du centre-ville, encore faut-il que la transformation en boulevard urbain ne soit pas actée que sur les documents administratifs. Passer de 115 000 à 50 000 véhicules légers (VL) par jour tant que la liaison A6/A89 n'est pas effective, l'enjeu semble difficile à tenir.

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

EEDD

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT vers un DEVELOPPEMENT DURABLE

- Inscrire l'EEDD dans les objectifs de la commune .
- Développer des actions concrètes et lisibles sur le terrain.
- Inviter la population a prendre conscience de la valeur de son territoire
- Inscrire un volet éducatif dans tous nos projets .
- Appuyer sur le partenariat avec les structures d'éducation à l'environnement
- Promouvoir la culture du « faire ensemble »
- Amplifier l'éducation à l'environnement
- Communiquer ,valoriser ce qui est fait et ceux qui font .

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Bois de serres

- Mise en place du comité de pilotage .
- Modification des cheminements
- Amélioration du mobilier urbain (bancs ,panneaux…)
- Surveillance et amélioration des ruisseaux
- Achat station météo

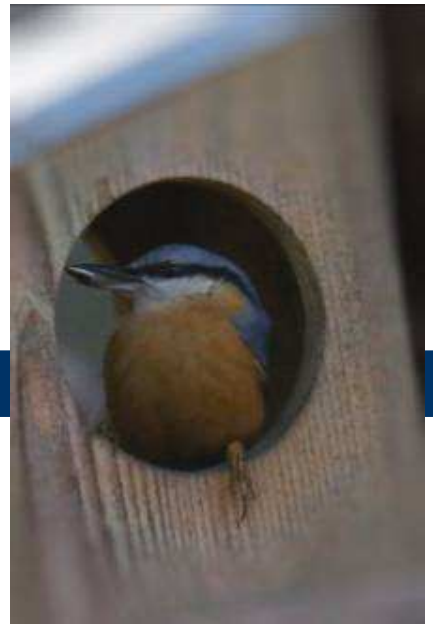

Sitelle torchepot

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

28 et 29 janvier 2017 :
comptage national des oiseaux des jardins

- La LPO et le Muséum national d'Histoire naturel (MNHN) vous donnent rendez-vous au jardin les 28 et 29 janvier pour y compter les oiseaux. L'occasion de passer un agréable moment seul, en famille ou entre amis ! Ce sera d'ailleurs l'occasion d'en savoir plus sur les faibles quantités d'oiseaux observés dans les jardins cet hiver.
- Comment faire ?
- **Choisir un jour d'observation**, samedi 28 ou dimanche 29 janvier, et un créneau d'1h, idéalement en fin de matinée, lorsque les températures sont un peu plus chaudes.
- **Trouver un lieu d'observation**, un jardin ou un balcon, à la ville ou en campagne. Un parc public peut «également servir de lieu d'observation.
- **Compter et noter durant 1 heure** tous les oiseaux qui visitent le jardin. Pour les reconnaitre plus facilement, une fiche d'aider à la disposition des participants.
- **Transmettre les données** sur le site de l'Observatoire des oiseaux des jardins :

www.oiseauxdesjardins.fr.

Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*)

de Serres 2017

Réunions préparatoires

- Réunion pour la préparation des activités ,
- rythme : une tous les 2 mois

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

ÉCULLY/CHARBONNIERES CIRCULATION

Une pétition exige la réouverture du chemin de Charbonnières

Depuis le 22 novembre, à la suite de l'éboulement d'un talus de terre, le chemin de Charbonnières, véritable axe de transit de l'Ouest lyonnais est fermé. Des riverains ont lancé une pétition en ligne. Au 21 janvier, ils étaient plus de 1 200 à soutenir cette action.

Deux mois après les faits, la situation est infernale entre Écully et Charbonnières-les-Bains.
En cause, la fermeture du chemin de Charbonnières/Écully qui relie les deux communes. Ce chemin, voirie sous compétence métropolitaine, est fermé depuis le carrefour des cinq chemins côté Écully, jusqu'au passage à niveau côté Charbonnières-les-Bains.

■ **Le chemin de Charbonnières à Écully est interdit à la circulation entre le croisement des cinq chemins et le passage à niveau.** Photo Brigitte DEL RIZZO

Fermeture, expertise et pétition

> **22 novembre 2016** : après de fortes pluies, un talus en gorche instable, qui surplombe la route, s'affaisse. Immédiatement, par mesure de précaution, la route est fermée à la circulation. Les services métropolitains évoquent une mesure indéterminée, mais qui pourrait durer plusieurs mois du fait de sa situation juridique. Car le talus se situe sur une propriété privée et doit être conforté de manière structurante et durable. Et tant que les travaux ne seront pas réalisés, la route restera fermée.

> **5 décembre** : Écully consulte un expert géotechnique. Et passe commande le 12 décembre pour avoir une idée très précise de la situation.

> **Dans le même temps**, les propriétaires du talus – regroupés en SCI – prennent conseil auprès d'un avocat. Pour eux, l'affaissement du talus est dû au ravinement provoqué par les pluies, compte tenu de la pente du chemin. Soit une responsabilité qui ne leur incombe pas.

> **Mi-décembre**, Pierre Abadie, vice-président de la Métropole demande à Yves-Marie Uhlrich, maire d'Écully, d'adresser une mise en demeure aux propriétaires, afin de les contraindre à réaliser les travaux.

> **26 décembre** : à réception du courrier, Yves-Marie Uhlrich décide d'attendre le rapport de l'expert géotechnique, sans lequel il ne prendra pas de décision. « La commune n'a pas à investir près d'un demi-million d'euros pour des travaux qui ne nous incombent pas ».

> **21 janvier 2017** : soit deux mois après les faits, la situation n'a pas évolué. Mais la colère des citoyens de l'Ouest lyonnais, regroupés au sein du collectif citoyen de l'Ouest lyonnais, représenté par l'association Charbonnières Patrimoine, à une pétition lancée.

« La colère des citoyens de l'Ouest Lyonnais grande. Car depuis la fermeture de cet axe essentiel, la RD307 ou route de Paris est devenue un enfer, avec des derniers relevés qui font état de plus de 14 000 véhicules/jour… Les horaires des bus TCL junior Direct ont dû être réaménagés. Le trafic se reporte sur l'ensemble des axes périphériques du secteur non prévus et surtout non adaptés pour cela… » Et de demander expressément au président de la Métropole « de vous substituer au propriétaire et faire réaliser immédiatement les travaux de soutènement qui s'imposent. Rouvrir dans les meilleurs délais ce chemin est essentiel pour l'Ouest lyonnais de la Métropole ».

Une bataille juridique qui peut durer des années

En résumé, la Métropole attend qu'Écully se substitue aux propriétaires. Ces derniers attendent que la responsabilité de la Métropole soit reconnue. Et Écully attend que la Métropole prenne ses responsabilités. Soit une bataille qui peut durer des années.
Un précédent juridique – montée des Roches à Écully – a duré sept ans. Sept longues années durant lesquelles des experts et avocats, bien éloignés des préoccupations quotidiennes des riverains, ne trouvaient pas de terrain d'entente. Sept ans de blocage… Et d'embouteillages. Sur ce principe, le chemin de Charbonnières risque d'être encore calme très longtemps.

Une solution proposée par les propriétaires ?

La fermeture de ce chemin pointe du doigt un problème beaucoup plus vaste (lire par ailleurs) : la gestion des voiries et transports de l'ouest lyonnais.
Les 6 à 7000 véhicules qui empruntaient quotidiennement le chemin de Charbonnières, se trouvent reportés essentiellement sur les traverses parallèles et la RD307.
Sur cet axe, la circulation – estimée désormais entre 16 et 20 000 VL/jour – s'effectue uniquement sur deux fois une voie de circulation, sans site propre pour les TCL. Engendrant une paralysie totale de l'axe aux heures de pointe, sur plusieurs kilomètres.
Solution, à laquelle les propriétaires du talus ne sont pas opposés : vendre à la Métropole la bande de terrain affaissé, pour aménager la voirie, réaliser les travaux nécessaires et pourquoi pas créer un petit trottoir. Encore faut-il qu'une proposition financière leur soit faite. La Métropole argue que cette dépense n'a pas été budgétée. Forcément, l'affaissement n'était pas prévu. Mais pas visible.

Brigitte Del Rizzo
avec Jean Desfonds

PRATIQUE https://www.change.org/p/rouvrez-le-chemin-de-charbonnieres

Quels travaux et à quel coût ?

Les travaux de sécurisation, à effectuer pour permettre la réouverture du chemin se déclinent sous trois angles différents.
L'élagage des arbustes situés sur le talus concerné par l'affaissement.
La purge du rocher.
La mise en place d'une paroi en béton projeté, afin d'éviter tout futur glissement et chute de pierres. Le coût, non confirmé, pourrait atteindre les 500 000 €.

RÉACTIONS

« Un plan de circulation immédiat dans l'Ouest lyonnais »

Séverine Fontanges

« Ce problème met en exergue la saturation des transport en commun, révélés par les engorgements qui résultent de la fermeture de ce petit chemin. Les 7 000 à 8 000 véhicules/jour qui l'empruntaient se trouvent reportés sur d'autres chemins inadaptés qui sont fait déjà 14 000 véhicules par jour. »

« On revit depuis que le chemin est fermé »

Lara d'Adhemar

« On revit depuis que le milliers de voitures qui passaient chaque jour. Dès 7 heures, nous avions droit aux klaxons des gens pressés ! La limitation à 30 km/h était rarement respectée. Cette voie était il n'y a pas si longtemps, un chemin de terre. Elle est

grimpereau

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Finances

Les comptes présentés lors de l’assemblée générales ont été accepté par la totalité des présents et des pouvoirs
Nul:0
Contre :0

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

Une association doit vivre!

- Plus elle comptera d'**adhérents**, et plus elle sera **représentative et influente** auprès des instances dirigeantes.

- **Rejoignez nos bénévoles** pour faire découvrir ,mais aussi protéger la nature et les milieux naturels d'Ecully et de ses alentours.

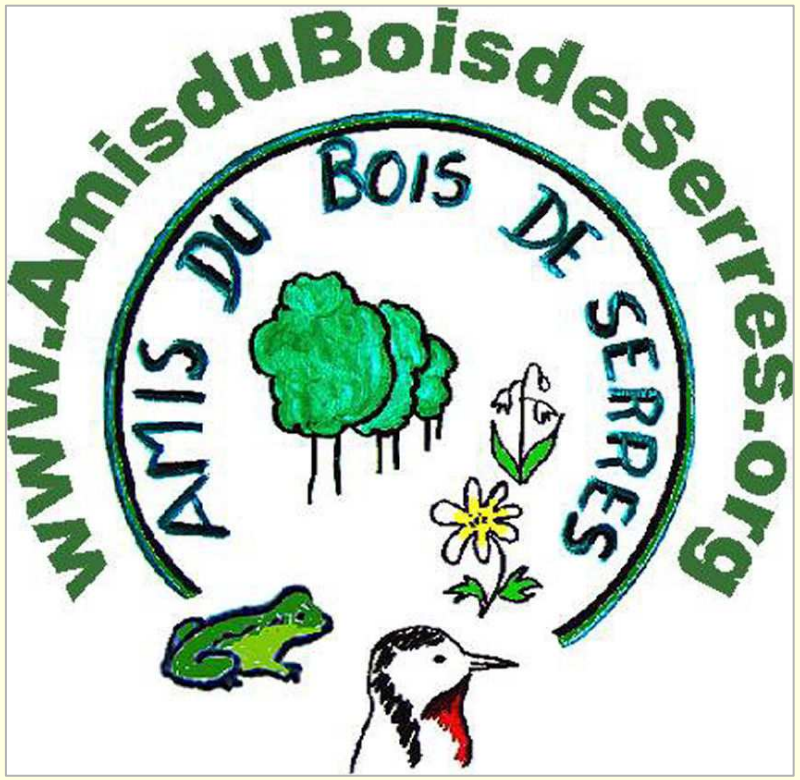

- **www.AmisduBoisdeSerres.org**

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

L'ASSOCIATION

- L' Association a reçu:
  - l' **Agrément Intercommunal au titre de la Protection de l'Environnement**, accordé par arrêté Préfectoral du 30 mars 2012

- ***Nous avons besoin de votre soutien :*** *Pensez à renouveler votre adhésion pour 2017 et proposez à vos voisins et amis d'adhérer avec le bulletin ci-dessous :*
-
- **BULLETIN DE DEMANDE D'ADHESION 2017**
- **A L'ASSOCIATION DES « AMIS DU BOIS DE SERRES »**

Nom :

Prénoms : (merci d'indiquer Mr Mme Mlle, et de citer les prénoms des membres majeurs adhérents)

Adresse :

e-mail :

à le Signature

Je joins à ce bulletin un chèque de cotisation pour l'année 2017, de 5€, ou plus . . .
pour les membres majeurs d'une même famille vivant sous le même toit,
au nom des **« Amis du Bois de Serres »** à adresser au **6, chemin des Serres – 69130 ECULLY**.

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017

MERCI A TOUS ET BONNE SOIREE .

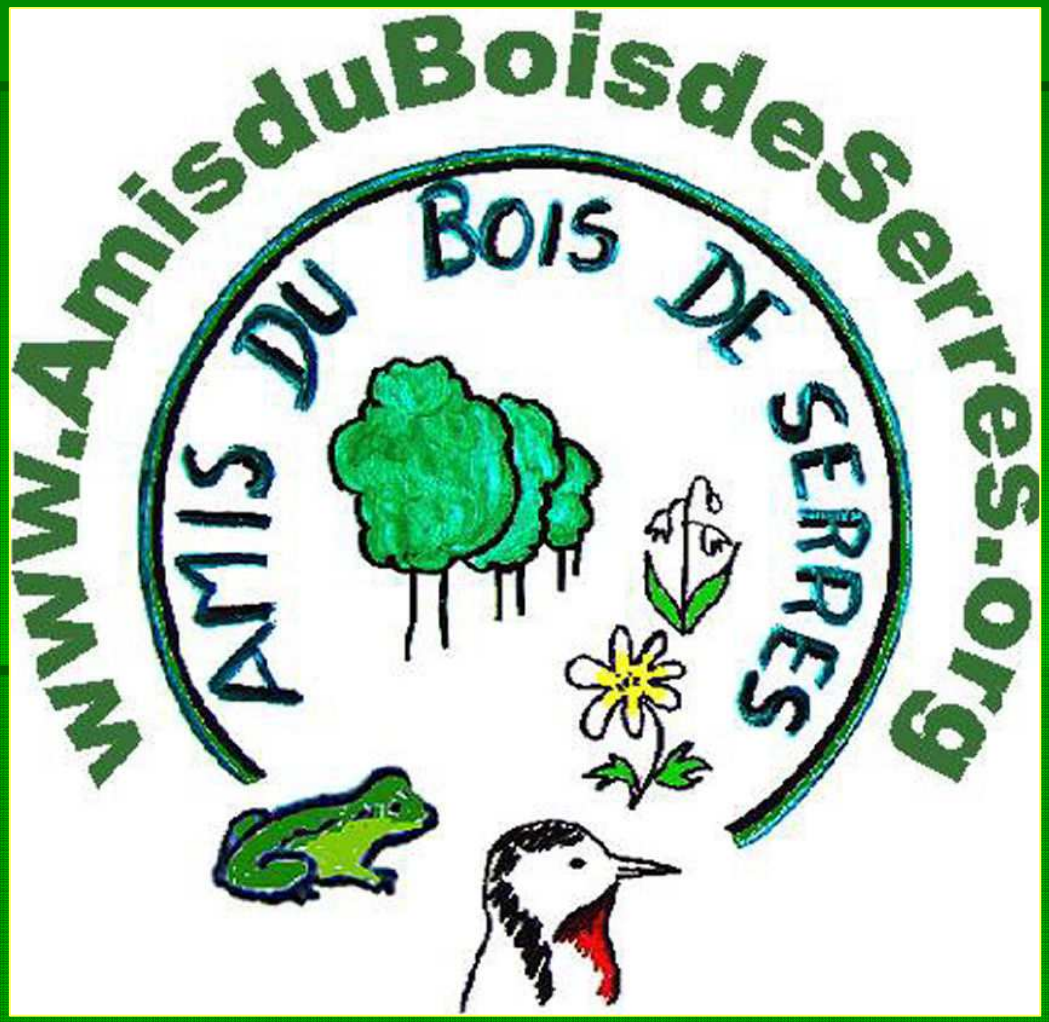

© Copyright Les Amis du Bois de Serres 2017